

Déclaration liminaire des élus force ouvrière : CAPL du 24/06/2014

Monsieur le président,

Face à un gouvernement sourd aux légitimes revendications des salariés et persistant à vouloir mettre en œuvre son pacte de responsabilité dont le seul but est de faire 50 milliards d'économies sur le dos des salariés, F.O réaffirme l'impérieuse nécessité de combattre ce pacte suicidaire socialement, économiquement et démocratiquement.

Dans un contexte économique fortement dégradé, le gouvernement renouvelle et amplifie des mesures d'exonérations de cotisations sociales dangereuses pour l'avenir de la protection sociale et dont l'efficacité en termes de créations d'emplois n'a jamais été démontrée. Pire, en transférant, pour partie, la fiscalité des entreprises vers celle des ménages, au nom de la compétitivité, cette politique fiscale aboutit à rendre impossible toute reprise économique. Le chômage de masse justifie aux yeux de certains des réformes structurelles destructrices, c'est pourquoi F.O soutient l'action des salariés du privé comme du public qui luttent pour la défense de leurs emplois, leurs missions et leurs statuts.

Dans la Fonction Publique, le gel inadmissible de la valeur du point d'indice depuis 2010 et programmé jusqu'en 2017 indignent les personnels. Nous exigeons un rattrapage immédiat de 8% du point d'indice et l'augmentation de 50 points pour tous.

Par ailleurs, nous dénonçons le projet de réforme territoriale et l'impact destructeur qu'il aura sur les services déconcentrés de l'État, notamment à la DGFIP. C'est pourquoi FO-DGFIP exige l'arrêt de la démarche stratégique qui va dans ce sens.

Dans le même temps, la Direction Générale continue à harmoniser à marche forcée les règles de gestion des personnels. Dans ce cadre, nous dénonçons la volonté affichée par la Direction Générale d'interdire de facto, l'accès aux postes comptables indicés aux collègues IDiv HC ayant effectué toute leur carrière comme comptable. Les inspecteurs et les IDiv CN risquent de ne plus pouvoir dérouler une carrière en qualité de comptable ce qui à terme, remettrait en cause l'ensemble du réseau.

Concernant l'ordre du jour, La CAPL porte sur les révisions de l'entretien évaluation des inspecteurs 2013. Un nombre important de dossiers est à dénombrer par rapport à l'an passé.

Section locale Force Ouvrière DGFIP59 : DRFiP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drrip59@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental FO DGFIP59 : www.fo-dgfip-sd.fr/059/

Même si le recours à l'autorité hiérarchique a permis certaines modifications sur le littéral, il demeure cependant très limité en terme de satisfaction. Ce qui conforte le rôle joué par les CAPL et par les élus dans le traitement des demandes. L'attribution de deux jours de préparation est à souligner. Il est important de pérenniser cette durée pour les prochaines commissions dans l'intérêt des personnels.

S'agissant des PV à approuver, nous déplorons leur transmission tardive aux élus. Il serait souhaitable que chaque PV fasse l'objet d'une inscription au prochain ordre du jour, dans un souci de fluidité. Nous avons relevé que certains PV font l'objet d'une transmission à la DG sans que ceux-ci n'aient été adoptés par la CAP locale, nous dénonçons ces méthodes qui court-circuitent le secrétariat conjoint et qui portent par la même occasion atteinte à la neutralité des éléments transmis par la direction local au national.

De plus, nous réaffirmons **une nouvelle fois** notre total désaccord à propos de la rédaction de certains PV qui tendent à dénaturer les propos et les événements intervenus en CAP (PV du 15/07/2013 que le secrétariat conjoint a refusé de signer pour cette raison). Comme nous l'avions déjà indiqué, nous attachons une très grande importance aux éléments contenus dans les différents PV. Ces derniers doivent impérativement apporter un éclairage sans équivoque sur les échanges tenus entre la direction et les différents représentants du personnel. A ce titre, nous réitérons notre demande de bien vouloir accorder la plus grande importance à ce point de désaccord qui devient récurrent.

LES ELUS FO-DGFIP

Compte Rendu de la CAPL n°1 du 24/06/2014

La CAPL relative à la révision de l'entretien professionnel des inspecteurs 2014 (exercice 2013) s'est tenue le 24 juin dernier sur le site Monnoyer.

3 PV étaient inscrits à l'ordre du jour pour approbation. FO a voté contre les 3 PV (voire liminaire), compte tenu de leur transmission tardive aux représentants du personnel, à leur manque de neutralité et surtout suite au refus du Secrétaire conjoint de signer le PV de la CAPL des mutations de 07/2013, soumis à approbation en 06/2014(!). Egalement FO a voté

Section locale **Force Ouvrière DGFIP59** : DRFiP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drfig59@dgfi.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental **FO DGFIP59** : www.fo-dgfi-sd.fr/059/



contre le PV du 12/12/2013 (mouvement complémentaire de mutations au 01/03/2014) suite au refus du président de prendre en compte la déclaration générale relative à la qualité du dialogue social à la DRFIP 59.

19 dossiers ont été examinés. La réserve constituée se composait de 8 R1 (réduction de 1 mois), et 2 R2 (réduction de 2 mois).

Des éléments statistiques ont été communiqués en début de séance à propos des recours hiérarchiques : 23 recours ont été formulés. 12 demandes ont fait l'objet d'un rejet partiel, 10 d'un rejet total.

A l'issue des débats :

- ❖ 1 agent a obtenu une réduction d'ancienneté de deux mois.
- ❖ 4 agents ont obtenu une réduction d'ancienneté de 1 mois.
- ❖ 3 agent a bénéficié d'une réduction de 1 mois et la modification de ses appréciations littérales/ profil croix.
- ❖ 7 agents ont bénéficié d'une re-formulation de leurs observations littérales.
- ❖ 4 agents n'ont obtenus aucun changement.

Les élus FO-DGFIP.

-Sarah Méraih.

-Sébastien Kaiser.

Section locale **Force Ouvrière DGFIP59** : DRFIP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental **FO DGFIP59** : www.fo-dgfip-sd.fr/059/